

FÊTES MANITOBAINES

Le Manitoba fête, en 1995, son 125^e anniversaire au sein de la Confédération canadienne.

L'Acte du Manitoba, adopté par le Parlement du Canada le 12 mai 1870 et proclamé le 15 juillet de cette même année, créa la cinquième province canadienne et lui conféra un statut bilingue. On retrouve dans cet Acte l'article 23, qui se lit comme il suit :

«L'usage de la langue française ou de la langue anglaise sera facultatif dans les débats des Chambres de la législature; mais dans la rédaction des archives, procès-verbaux et journaux respectifs de ces chambres, l'usage de ces deux langues sera obligatoire; et dans toute plaidoirie ou pièce de procédure par-devant les tribunaux ou émanant des tribunaux du Canada, qui sont établis sous l'autorité de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867, et par-devant tous les tribunaux ou émanant des tribunaux de la province, il pourra être également fait usage, à faculté, de l'une ou l'autre de ces langues. Les actes de la législature seront imprimés et publiés dans ces deux langues.»

L'entrée du Manitoba dans la Confédération ne fut pas sans remous. Un des principaux responsables de la création de la province et de l'enchâssement de plusieurs garanties et droits pour les citoyens de ce territoire, Louis Riel, a connu les gloires et les peines entourant cet événement.

L'extrait suivant d'un feuillet publié par *Culture, Patrimoine et Citoyenneté Manitoba/Ressources historiques* nous en dit plus long sur La Résistance à la Rivière-Rouge.

«Par une journée neigeuse d'octobre 1869, un groupe non armé de dix-neuf Métis à cheval ont posé un geste qui allait marquer l'histoire du Manitoba. Confrontant une équipe d'arpenteurs venus mesurer les terres pour préparer l'arrivée des colons canadiens, les Métis ont marché sur la chaîne de cette équipe pour signifier leur intention de s'opposer aux plans du lointain gouvernement visant à annexer les terres agricoles de l'Ouest pour les remettre aux immigrants.

Depuis un an, les habitants de la Rivière-Rouge étaient inquiets de voir la compagnie de la Baie d'Hudson se préparer à céder ce qui est aujourd'hui l'Ouest canadien au gouvernement du Canada. Toute la population de la colonie, c'est-à-dire les Écossais, les Français, les Métis, les Métis anglophones et les autochtones, s'inquiétaient vivement de l'avenir. Mais ce sont les Métis francophones qui se sont opposés à la cession du territoire, parce qu'ils craignaient de perdre leurs terres ainsi que le droit de parler leur langue. Louis Riel, chef du groupe de cavaliers métis qui sont intervenus cette journée fatidique d'octobre, est devenu le symbole de leur mécontentement.

Louis Riel, né à la Rivière-Rouge en 1844, a reçu son éducation à Saint-Boniface et à Montréal. Choisi comme secrétaire du Comité national des Métis, il est devenu plus tard président du gouvernement provisoire. Il a mené la lutte pour l'entrée de la colonie de la Rivière-Rouge dans la Confédération en tant que province et non comme territoire.

Pendant que la milice de Riel empêchait les représentants du Canada d'occuper la colonie, le père Noël-Joseph Ritchot, curé de Saint-Boniface, s'est rendu à Ottawa avec deux autres membres de la colonie pour négocier les termes de l'Acte du Manitoba de 1870. Cette loi, qui conférait au Manitoba le titre de province, garantissait aux citoyens certains droits : droits politiques, droit à la propriété, droit à l'usage de la langue française et droit aux écoles séparées catholiques et protestantes financées par l'État.

Les habitants de la Rivière-Rouge n'appuyaient pas tous Riel et Ritchot. L'opposition était menée par le Canadian Party, qui était prêt à sacrifier le mode de vie de la Rivière-Rouge pour obtenir les avantages économiques qu'apportait la vague de colons ontariens venant s'établir dans l'Ouest.

Bien que la lutte pour la création du Manitoba se soit terminée le 15 juillet 1870, l'adoption de l'Acte du Manitoba a laissé beaucoup de ressentiment des deux côtés. Le Canada a envoyé une force militaire sous le commandement du colonel Garnet Wolseley pour assurer le transfert du pouvoir du gouvernement provisoire au gouvernement canadien. L'arrivée de Wolseley à la Rivière-Rouge au mois d'août obligea Riel et ses gens à quitter le pays. Étant donné que le gouvernement canadien lui avait refusé à plus d'une reprise l'amnistie pour le rôle qu'il avait joué dans la Résistance, Riel se trouvait dans l'impossibilité de représenter son peuple d'une façon officielle, bien qu'il ait été élu trois fois comme député à la Chambre des communes. Il est resté en exil jusqu'en 1884. Il est revenu dans le territoire qui est maintenant la Saskatchewan pour mener la Rébellion du Nord-Ouest, ce qui a entraîné sa condamnation pour trahison et sa pendaison à Regina le 16 novembre 1885. Personnage controversé, Riel n'a pas pris la place qu'il méritait dans l'histoire du Canada avant 1992, lorsqu'on l'a reconnu comme un des fondateurs du Manitoba.»